



Nombre de conseillers.....43  
 En exercice..... 43  
 Présents à la séance.....36  
 Pouvoirs.....07  
 Excusés..... 00

<b>DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL          DU 15 AVRIL 2021</b>
--

DF/CD

**N° 2021-04-04 : BUDGET PRINCIPAL VILLE - COMPTE ADMINISTRATIF – EXERCICE 2020**

Le jeudi 15 avril 2021 à 19h00, le Conseil municipal de la Commune de Livry-Gargan s'est réuni à l'Espace Jules Verne, lieu de réunion exceptionnel afin de permettre le respect de la distanciation sociale nécessaire du fait de la crise sanitaire liée à la COVID-19, sous la présidence de Monsieur Pierre-Yves MARTIN, Maire, suite à la convocation faite le vendredi 2 avril 2021.

**Présents :**

MARTIN Pierre-Yves	CARCREFF Corinne	ADLANI Myriam
BOUDJEMAI Kaïssa	ATTARD Gérard	HAMZA Ali
MONIER Annick	MAKHLOUF Dounia	DJABALI Sara
MANTEL Serge	LAFARGUE Jean-Claude	BEREZIN Serge
MILOTI Donni	GUIMARAES Odette	LE BLEGUET Marie-Thérèse
BORDES Roselyne	LEROUX Pierre-Olivier	COLLET Marie-Madeleine
CARRATALA Henri	DI IORIO Rina	MAUROBET Catherine
MICONNET Olivier	MARKARIAN Olivier	AOUATI Kheireddine
HERRMANN Marie-Catherine	FOURNIER Marine	BITATSI-TRACHET Françoise
AIDOUDI Salem	CHASSAIN Clément	TRILLAUD Laurent
MOULINAT-KERGOAT Hélène	BERNARD Anne	HODÉ Laurence
ARNAUD Philippe	BARATTA Jean-Pierre	PERRAULT Gérard

**Pouvoirs :**

LE COZ Lucie	à BOUDJEMAI Kaïssa
KOUCEM Yacine	à LEROUX Pierre-Olivier
DELERUELLE Quentin	à MANTEL Serge
SEGABIOT Brigitte	à MAUROBET Catherine
BACH Raphaël	à BITATSI-TRACHET Françoise
JOLY Nathalie	à TRILLAUD Laurent
ROSSINI Christel	à HODÉ Laurence

Il a été, conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, procédé immédiatement après l'ouverture de la séance à la nomination d'une Secrétaire de séance. Mme FOURNIER a été désignée pour remplir ces fonctions.

HÔTEL DE VILLE

3, place François-Mitterrand – B.P.56 – 93891 Livry-Gargan Cédex – T. 01 41 70 88 00 – F. 01 43 30 38 43  
 courriermaire@livry-gargan.fr – www.livry-gargan.fr

Toute correspondance doit être adressée à Monsieur Le Maire

Le Conseil municipal,

Sur proposition de M. Mantel, rapporteur ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 relative aux communes et aux établissements publics communaux ;

Vu le compte administratif 2020 du budget principal de la Ville ;

Vu la réunion de la 1<sup>ère</sup> commission permanente en date du 8 avril 2021 ;

Considérant, pour cette comptabilité, l'identité de valeur avec les écritures du compte de gestion du trésorier ;

Délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2020, après s'être fait présenter le budget primitif, les décisions modificatives et les virements de crédits de l'exercice considéré ;

Votant hors la présence de l'ordonnateur pour l'exercice 2020, conformément à l'article L2121-14 du Code général des collectivités territoriales ;

Après en avoir délibéré ;

**A la majorité par :**

**- 36 voix pour :**

MARTIN Pierre-Yves	MOULINAT-KERGOAT Hélène	CHASSAIN Clément
BOUDJEMAI Kaïssa +	ARNAUD Philippe	BERNARD Anne
Le COZ Lucie	CARCREFF Corinne	BARATTA Jean-Pierre
MANTEL Serge +	ATTARD Gérard	ADLANI Myriam
DELERUELLE Quentin	MAKHOLOUF Dounia	HAMZA Ali
MONIER Annick	LAFARGUE Jean-Claude	DJABALI Sara
MILLOTI Donni	GUIMARAES Odette	BEREZIN Serge
BORDES Roselyne	LE ROUX Pierre-Olivier +	LE BLEGUET Marie-Thérèse
CARRATALA Henri	KOUCEM Yacine	COLLET Marie-Madeleine
MICONNET Olivier	DI IORIO Rina	MAUROBET Catherine +
HERRMANN Marie-Catherine	MARKARIAN Olivier	SEGABIOT Brigitte
AIDOUDI Salem	FOURNIER Marine	AOUATI Kheireddine

**- 3 voix contre :**

HODE Laurence +  
ROSSINI Christel  
PERRAULT Gérard

**- 4 abstentions :**

BITATSI-TRACHET Françoise + TRILLAUD Laurent +  
BACH Raphaël JOLY Nathalie

Article 1 : Donne acte à Monsieur le Maire de la présentation faite du compte administratif 2020 du budget principal de la Ville et de ses annexes, qui sont en conformité avec le compte de gestion présenté par le comptable public au titre du même exercice, et tel que synthétisé ci-dessous par section.

**BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE DE LIVRY-GARGAN**  
**COMPTE ADMINISTRATIF 2020**

		DEPENSES		RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	63 144 983,56	G	66 682 811,39
	Section d'investissement	B	15 013 856,12	H	15 940 575,17
		+		+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C	0,00 (si déficit)	I	2 485 533,93 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D	2 092 600,24 (si déficit)	J	0,00 (si excédent)
		=		=	
<b>TOTAL (réalisations + reports)</b>		= A+B+C+D	<b>80 251 439,92</b>	= G+H+I+J	<b>85 108 920,49</b>
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E	0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F	5 860 490,20	L	3 737 504,00
	<b>TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1</b>	= E+F	<b>5 860 490,20</b>	= K+L	<b>3 737 504,00</b>
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A+C+E	63 144 983,56	= G+I+K	69 168 345,32
	Section d'investissement	= B+D+F	22 966 946,56	= H+J+L	19 678 079,17
	<b>TOTAL CUMULE</b>	= A+B+C+D+E+F	<b>86 111 930,12</b>	= G+H+I+J+K+L	<b>88 846 424,49</b>

Article 2 : Reconnaît la sincérité des rattachements intégrés dans les réalisations de la section de fonctionnement :  
 – 1 357 785.13€ en dépenses de fonctionnement,  
 – 79 033.43€ en recettes de fonctionnement.

Article 3 : Reconnaît la sincérité des restes à réaliser :  
 – 5 860 490,20 € en dépenses d'investissement,  
 – 3 737 504,00 € en recettes d'investissement,  
 – soit un solde déficitaire de 2 122 986.20 €.

Article 4 : Adopte le compte administratif 2020 et ses annexes du budget principal de la Ville.

Article 5 : Arrête les résultats tels que résumés ci-dessous :

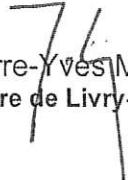
- en section de fonctionnement un excédent de clôture de 6 023 361.76€,
- en section d'investissement un solde d'exécution brut négatif de 1 165 881.19€,
- soit un solde net de 4 857 480.57€.

Après déduction du solde des Restes à Réaliser pour un montant de - 2 122 986.20€, le résultat de clôture, s'établit à 2 734 494.37€.

Annexe 1 : Compte administratif 2020 du budget principal.

Ainsi fait et délibéré en séance le 15 avril 2021.



  
Pierre-Yves MARTIN  
Maire de Livry-Gargan

*Affichage* 19 AVR. 2021

Accusé de réception en préfecture  
093-219300464-20210415-2021-04-04-DE  
Date de télétransmission : 19/04/2021  
Date de réception préfecture : 19/04/2021

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication.*